



Le pouvoir de l'humanité

XXXII^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8-10 décembre 2015, Genève



Rapport sur les travaux de la Commission C

La violence sexuelle et sexiste – Action commune en matière de prévention et d'intervention

8 décembre 2015, 15h00-17h00 et 9 décembre 2015, 10h00-12h00

Présidente : madame Nazhat Shameem Khan, ambassadeur, mission permanente de la République de Fidji auprès des Nations Unies à Genève

Rapporteuses : Coline Rapneau, Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Siobhán Foran, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale)

Synthèse

La violence sexuelle et sexiste, un problème qui passe souvent inaperçu

- Les survivants/victimes de la violence sexuelle et sexiste restent aujourd'hui encore souvent dans l'ombre et font face à de nombreux obstacles qui les empêchent de parler ouvertement de leurs expériences, et ce pour des raisons liées aux tabous, à la stigmatisation et au sentiment de honte, en fonction des différentes cultures et traditions, ainsi qu'à l'absence de réponses appropriées lorsque des cas sont signalés.
- Il a fallu du temps pour prendre conscience qu'il était prioritaire d'agir de manière proactive pour pouvoir lutter contre la violence sexuelle et sexiste et prévenir sa survenue dans les conflits armés et les situations de catastrophe. Si des progrès ont été réalisés dans ce sens, il faut désormais passer à la vitesse supérieure.
- La collecte et l'analyse de données et d'informations ventilées par sexe et par âge relatives aux risques et aux besoins revêtent une importance capitale.
- Bien que l'incidence de la violence sexuelle et sexiste augmente pendant et/ou après une catastrophe, cette réalité peine à être admise ; en outre, les efforts de collecte et d'analyse de données en la matière ne sont pas suffisamment proactifs.

Facteurs de vulnérabilité cumulés

Les groupes exposés à plus d'une forme de discrimination sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle et sexiste. Le sexe (le fait d'être un homme ou une femme) et l'âge (le fait d'être jeune ou âgé) sont des facteurs potentiellement cumulatifs, de même que le sexe et l'appartenance à une minorité. Analyser les facteurs de vulnérabilité pour déterminer qui est le plus à risque est d'une importance primordiale.

L'inégalité entre les sexes et la discrimination, souvent exacerbées dans les situations d'urgence, favorisent la violence sexuelle et sexiste. Les solutions envisagées doivent donc prendre en compte les questions d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, et associer les hommes et les garçons en tant qu'agents de changement.

Services de soutien

La disponibilité de services de santé globale appropriés – notamment dans les domaines de la santé mentale et de la santé sexuelle et reproductive – et d'autres services de soutien de

base (assistance juridique, réadaptation physique, soutien socio-économique, etc.) est absolument essentielle. Le défi réside dans la manière de garder les structures et les services opérationnels et disponibles sans interruption, voire de les renforcer lors de situations d'urgence.

Cadres juridiques

Dans beaucoup de cas, des cadres juridiques appropriés sont là, mais de lourds obstacles continuent d'entraver leur mise en œuvre. Il s'agit dès lors de privilégier la poursuite des activités de sensibilisation et de mise en œuvre.

Exposés des experts

Mme Nazhat Shameem Khan, ambassadeur, mission permanente de la République de Fidji auprès des Nations Unies à Genève

Mme Khan a présenté la thématique. Elle a insisté sur le fait que les vulnérabilités spécifiques des femmes et des enfants en temps de paix sont exacerbées dans les situations de crise, du fait en particulier de l'affaiblissement des systèmes de soutien. Elle a également relevé l'importance d'admettre que les hommes et les garçons peuvent aussi être victimes de violences sexuelles, en particulier lorsque ces actes sont utilisés comme une forme de torture ou d'humiliation. Elle a souligné qu'il était essentiel de veiller à ce que les cadres juridiques existants soient mis en œuvre, et à ce que les barrières culturelles et institutionnelles régionales soient abattues de façon à ce que les survivants/victimes puissent dénoncer des cas de violence sexuelle et sexiste et être dûment pris en charge.

Mme Vesna Vesna Batistic Kos, ambassadeur, mission permanente de la République de Croatie auprès des Nations Unies à Genève

Dans sa présentation, Mme Kos a mis l'accent sur le fait que, dans la plupart des conflits armés, la violence sexuelle est passée sous silence, et ce, en dépit d'une sensibilisation accrue au phénomène et malgré les résolutions adoptées aux Nations Unies, les jugements rendus par la Cour pénale internationale et l'existence de cadres juridiques en la matière. Il est en outre toujours difficile de voir les responsables condamnés. Mme Kos a fait part du soutien du gouvernement croate à la résolution de la Conférence internationale sur la violence sexuelle et sexiste, avant d'insister sur la pratique de la Croatie consistant à prévoir des réparations pour les survivants. Sur la base d'une étude réalisées afin de mieux comprendre les besoins des survivants/victimes, la Croatie privilégie aujourd'hui trois types de réparation : des programmes de réadaptation (santé physique et mentale et assistance juridique), des mesures de satisfaction (reconnaissance du statut de victime et poursuite des auteurs) et des indemnités matérielles/financières. Le fait qu'une condamnation pénale ne soit pas nécessaire et que les procédures légales aient été simplifiées encouragent les survivants/victimes à parler plus ouvertement. De telles mesures aideront la société en général à tirer des enseignements et à entamer un véritable processus de réconciliation.

Mme Moamena Kamel, secrétaire générale, Société du Croissant-Rouge égyptien

Mme Kamel a rappelé que des actes de violence sexuelle et sexiste sont perpétrés contre des femmes, des filles, des hommes et des garçons partout et en tout temps (dans les pays riches comme dans les pays pauvres, en temps de paix comme en période de conflit, ou encore lors de catastrophes), et que cette violence se manifeste sous différentes formes. Elle a aussi fait allusion au renforcement, dès 2011, du cadre juridique égyptien en matière de violence sexuelle (condamnation des auteurs, compensations aux survivants/victimes), qui a contribué à la reconnaissance du problème de la violence sexuelle et sexiste. Elle a également souligné la collaboration entre la Société du Croissant-Rouge égyptien et le gouvernement égyptien (notamment les ministères de l'Éducation et de la Santé), et présenté les programmes et les

cours de formation menés actuellement par la Société nationale (formation aux premiers secours, programmes à l'intention des services d'urgence et de secours), qui comportent tous des volets sur la violence sexuelle et sexiste. Enfin, Mme Kamel a relevé l'importance des analyses d'impact et des questions liées à la protection de l'enfance.

Mme Soyata Maïga, rapporteur spécial sur les droits de la femme, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Après une brève présentation des facteurs qui favorisent la violence sexuelle et sexiste (statut social inférieur, discrimination des femmes en temps de paix, faillite des institutions en période de conflit, volonté et action politiques insuffisantes, vide juridique, etc.), Mme Maïga a énuméré une liste de solutions concrètes à l'adresse des États, des ONG, des Institutions des Nations Unies et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Davantage de détails à la rubrique question-guide 1 ci-dessous.

Points saillants du débat

Question-guide 1 : Comment optimiser l'accès des survivants/victimes à un ensemble de services de soutien, et améliorer la qualité de ces services ? Comment proposer une réponse holistique, tout en élaborant des stratégies de prévention efficaces pour combattre la violence sexuelle dans les situations telles que les conflits armés et les catastrophes ?

- La présence de la violence sexuelle et sexiste dans les situations de crise humanitaire est toujours plus manifeste, mais des obstacles entravant les enquêtes sur les auteurs et la poursuite de ces derniers subsistent. Si des lois existent, elles peinent souvent à être mises en œuvre.
- Il est encore nécessaire d'abattre les barrières structurelles, institutionnelles et culturelles qui demeurent.
- Il est important d'identifier les besoins distincts des différentes catégories de survivants/victimes (femmes, filles, hommes, garçons d'âge et d'origine socio-culturelle multiples).
- La prévention est essentielle si l'on veut mettre un terme à la violence sexuelle et sexiste.
- Des solutions concrètes ont été avancées par Mme Maïga et reprises à leur compte par d'autres personnes : accès à une assistance juridique gratuite pour les survivants/victimes ; soutien financier ; structures d'accueil pour leur garantir une prise en charge adéquate ; procédures judiciaires simplifiées associées à des mesures de réparation/indemnisation ; mesures permettant à la société civile de représenter les survivants/victimes devant les tribunaux ; renforcement des rôles complémentaires et de la collaboration entre les ONG, les institutions des Nations Unies, les composantes du Mouvement et l'Union africaine en faisant en sorte qu'elles se dotent d'un plan d'action commun, et en associant des personnalités et des organisations influentes (chefs traditionnels ou religieux, médias locaux, etc.).

Question-guide 2 : Comment mieux tirer profit de la complémentarité entre les composantes du Mouvement, ainsi que des partenariats avec les États et autres parties prenantes ?

- Un certain nombre de Sociétés nationales et d'États ont relevé l'importance d'une meilleure coordination et d'une collaboration plus efficace au sein du Mouvement, et entre le Mouvement, les États et les organisations internationales, régionales et nationales.
- Les participants ont accueilli avec intérêt l'étude sur la violence sexuelle et sexiste récemment publiée par la Fédération et s'en sont félicités.
- La Société canadienne de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge du Kenya ont échangé des bonnes pratiques, encourageant la Fédération internationale, le CICR et d'autres Sociétés nationales à en faire de même au sein du Mouvement et avec les États.

Question-guide 3 : Comment veiller à une meilleure mise en œuvre des cadres internationaux existants qui interdisent les actes de violence sexuelle et sexiste, par exemple en renforçant les cadres juridiques nationaux ?

- Si les traités internationaux et les cadres juridiques locaux foisonnent, le défi réside dans leur mise en œuvre ; il est essentiel que la communauté internationale ne se contente pas de belles paroles sur le sujet.
- La délégation italienne a fait part de son expérience consistant à inclure des considérations d'équité entre hommes et femmes dans les politiques nationales et à prévoir des cours de formation au DIH à l'intention des forces de maintien de la paix et des missions militaires nationales.
- La Croix-Rouge du Kenya a mis en avant le *Sexual Offences Act* (loi sur les infractions sexuelles) récemment adoptée pour aider à prévenir la violence sexuelle au Kenya ; ses « gender desks » – guichet spécialisés installés dans les commissariats de police pour venir en aide aux survivants/victimes ; et la formation des membres des forces de l'ordre avec le soutien du CICR.
- L'ambassadeur de Croatie a officiellement offert son soutien à d'autres États qui souhaiteraient renforcer leur cadres juridiques nationaux en s'inspirant de la nouvelle législation relative à la violence sexuelle dont s'est dotée la Croatie.

Conclusions et recommandations

- Il est important de faire en sorte que la violence sexuelle et sexiste acquière une plus grande visibilité, tout veillant au respect du principe « ne pas nuire ».
- Étant donné que l'inégalité entre les sexes et la discrimination sont clairement à l'origine de la violence sexuelle et sexiste, l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes devraient sous-tendre toute initiative visant à prévenir et à combattre ce type de violence.
- Les survivants/victimes doivent en tout temps avoir accès à une prise en charge (soins de santé et soutien psychosocial) et être informés des droits qui sont les leurs, pour ainsi être incités à se manifester.
- Il conviendrait de renforcer les efforts de prévention, notamment en améliorant l'accès à la justice afin de dissuader les auteurs potentiels, et en mettant en place un ensemble de systèmes juridiques pour permettre aux survivants/victimes de dénoncer les abus qu'ils ont subis et d'obtenir réparation.
- Des activités de conscientisation, de sensibilisation et de formation des jeunes, des pouvoirs publics, des autorités nationales de gestion des catastrophes, des forces armées et de sécurité et des communautés devraient être mises en place ou, là où elles existent déjà, renforcées.
- Il conviendrait de réserver la plus grande place possible à la prévention et à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, notamment par le biais de forums divers, de manière à dégager des synergies et des complémentarités et à rompre les tabous.
- La coordination et la collaboration à l'échelle internationale (entre les acteurs d'influence, les institutions des Nations Unies, les ONG, les États et le Mouvement) devraient être systématiquement renforcées.
- De nombreux participants ont défendu l'initiative lancée par le Royaume-Uni en 2013 – *Call to action to end violence against women and girls in emergencies* (reprise ensuite sous le slogan « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ») –, recommandant une plus forte mobilisation et un engagement accru à l'égard de ses plans d'action et de ses objectifs.
- Beaucoup ont également souscrit à la résolution de la Conférence internationale, aux engagements et aux travaux de la commission, encourageant en outre la Fédération internationale et le CICR à poursuivre leur action en matière de prévention et d'intervention pour lutter contre la violence sexiste dans les conflits armés, les situations de catastrophe et autres situations d'urgence.